

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...../ F/2026-2027 PORTANT FOURNITURE DE TENUES DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE LA RTNB

- Date de publication : ...4...../.....⁴...../2026
- Date d'ouverture des offres : ..2.4...../...3...../2026

A. Objet

1. La RTNB invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de tenues de travail pour le personnel de la RTNB

B. Financement du marché

2. Le financement est assuré par le budget général de l'Etat, exercice 2026-2027, litera **21 00 026 00 7 66110 11 025 0461 01, Frais de fonctionnement de la RTNB BUJUMBURA.**

C. Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Le présent marché est en un seul lot constitué de : **Costumes pour les hommes, prêt-à-porter, robes prêt- à-porter pour les dames, et gilets.**
5. Les délais d'exécution sont fixés à 60 jours calendaires.

D. Conditions de participation

6. La participation au marché est consultative, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques et techniques ainsi que les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.



7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

E. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dans les bureaux de la Direction Générale de la RTNB, sis Avenue du 13 Octobre N°12, BP 1900 BUJUMBURA, Tél. 22223585. Il peut être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Cent mille Francs Burundais (100.000 Fbu)**, dont la moitié sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales n° cc 10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR, et l'autre moitié sur le compte n° 201 – 0015646 – 76 / BIF ouvert à la BCB au nom de la RTNB. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de la page, dix (10) jours calendaires au plus tard avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

F. Présentation de l'offre

10. Le soumissionnaire devra soumettre l'ensemble des spécifications techniques des tenues de travail en rapport avec le Dossier d'Appel d'Offres.

11. L'offre doit comprendre une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire conformément à l'article 169 du Code des Marchés Publics du Burundi. Le montant de la garantie de l'offre est fixé à un million de francs burundais (1.000.000FBU).

12. Les offres devront être soumises dans les bureaux de la Direction Générale de la RTNB, BP 1900 BUJUMBURA, sise Avenue du 13 Octobre N° 12, Tél. 22 223585 au plus tard le 14/..9/2026 à 9 heures, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

15

G. Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

H. Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 24/9/2026 à 9 heures précises, heure locale.

15. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

I. Séance d'ouverture des offres

16. L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, le 24/9/2026 à 9 h30 minutes, heure locale, dans les locaux de la RTNB, en présence du soumissionnaire ou de leurs représentants qui le désirent et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par les membres de la Sous-commission d'ouverture présents et sera transmis à la DNCMP. Les soumissionnaires présents signeront une liste de présences.

J. Critères de qualification

17. Pour être qualifié, le soumissionnaire doit présenter :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du Marché ;
2. L'acte d'engagement rédigé selon le modèle repris dans le DAO <<acte d'engagement >>;
3. La garantie bancaire de soumission exigée ;
4. Le Numéro d'identification fiscale (NIF) ;
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR ; en copie et en cours de validité ;
6. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité et en original ;
7. Le Registre de commerce (copie) ;
8. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
9. Les statuts de la Société (copie) ;
10. Les spécifications techniques des fournitures ;
11. Echantillons des fournitures ;
12. l'attestation de non faillite valide délivrée par le tribunal de commerce ;

18. L'offre financière doit comporter :



- La lettre de soumission de la proposition financière (formulaire financier 1) ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le délai d'exécution ;
- Le devis quantitatif et estimatif.

N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut cités entraîne le rejet de l'offre au cours de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 02. /...09. /2026

Le Directeur Général de la RTNB,

Faustin NDAYIZEYE
P.O. Secrétaire Général
Directeur Administratif et
Financier
RADIO-TELEVISION NATIONALE
B.P. 1900 Tel DG: 22 22 35 85
MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS